



ELEVAGE ET SOCIÉTÉ

Problématique du bien-être animal

Le secteur de la viande bovine fait régulièrement l'objet de critiques au niveau de son impact sur la santé, l'environnement et le bien-être animal. Le monde agricole est parfois désarmé pour réagir. L'Association de la Presse Agricole Belge (ABJA-BVLJ) a demandé à des spécialistes un éclairage sur le bien-fondé de ces critiques sociétales lors d'une après-midi d'étude. Ce premier sujet concerne l'exposé relatif au lien entre l'élevage et le bien-être animal de Claire Diederich, Professeur d'Ethologie appliquée aux Facultés Universitaires de Namur, Unité de Recherche Vétérinaire Intégrée.

L. Servais, awé asbl



Pour Claire Diederich, même si les critiques formulées sont la plupart du temps tronquées et idéologiques, vu les attentes sociétales, la prise en compte du bien-être animal est en évolution.

RELATION HOMME-ANIMAL DE RENTE

L'homme et l'animal ont une longue histoire en commun, a rappelé Claire Diederich. Elle remonte à la nuit des temps, comme en témoignent les peintures rupestres dans les cavernes préhistoriques. Le passage à un régime alimentaire carné date de la découverte de la chasse. Manger de la viande a fortement contribué à l'évolution de l'espèce humaine.

A partir de 10.000 ans avant Jésus-Christ,

l'ère de la domestication et de l'élevage a permis une nouvelle accélération de la civilisation (possibilité de nourrir plus de monde, sédentarisation, construction d'habitations, invention de la céramique, conservation en silos, ...). Seules les espèces utiles à l'homme capables de s'adapter aux contraintes de l'élevage et à la présence permanente de l'homme (captivité, alimentation, reproduction, sociabilité, ...) ont été domestiquées. Au fil du temps, leur morphologie a même été modifiée par la domestication.

Jusqu'aux années 50, l'évolution de

l'agriculture a été lente. Le passage à une agriculture productiviste a ensuite débouché sur une évolution très rapide, avec parfois des ruptures au niveau de l'organisation des filières et des techniques d'élevage (sélection, management, ...).

Cela a eu des conséquences favorables pour l'animal (santé, hygiène, alimentation, logement), mais aussi parfois défavorables (vie sociale naturelle perturbée, inconfort, peur, stress, douleur).

En ce qui concerne l'homme, les conséquences positives ont été l'abondance de produits alimentaires bon marché. En 1940, un agriculteur belge nourrissait 5 à 10 personnes contre 80 à 100 personnes aujourd'hui. Le budget alimentaire des ménages a reculé de 50 %. La pression sur les prix a été une conséquence moins favorable. Cela a contribué à augmenter le nombre d'animaux par ferme, avec parfois certaines dérives au niveau de la gestion des animaux, de la qualité de notre alimentation et de l'environnement. D'où l'apparition du concept de développement durable et de l'éthologie appliquée, qui intègrent également la notion de bien-être animal. Cette notion était apparue dans le monde de l'élevage dès les années 70.

A partir des années 90, les mouvements d'opinion en faveur des animaux apparus dans les pays nordiques et anglo-saxons ont pris de l'ampleur. Outre la méfiance



Les animaux sont des êtres sensibles capables de ressentir des émotions. D'où l'importance de la qualité de la relation avec l'homme, y compris en élevage.

suscitée par le développement de l'élevage intensif, cette évolution s'explique aussi par plusieurs autres éléments comme le fait d'humaniser l'animal, d'idéaliser la nature, par manque de connaissances des pratiques d'élevage de la part du public, devenu citadin, par des changements dans l'éthique humaine (perte de repères collectifs, souhait de défendre le plus faible, donc l'animal) ou encore le rejet de la mort (y compris celle de l'animal) et de tout ce qui y est associé.

Ces revendications ont concerné dans un premier temps les animaux proches de l'homme, mais se sont étendues à toutes les espèces. Elles ne concernent plus seulement le refus de la cruauté et de la souffrance mais portent désormais sur des exigences en termes de bien-être, même si cela a un impact sur la rentabilité.

Face à l'évolution de l'opinion publique, la réglementation en matière de bien-être animal a donc évolué au niveau belge (cette compétence est à présent régionalisée) et européen. Des initiatives encore plus contraignantes ont parfois été prises par le secteur lui-même dans le cadre de filières qualité différenciée.

La difficulté consiste à combiner ces nouvelles exigences avec les contraintes économiques, sociales et culturelles en s'appuyant sur des bases scientifiques solides. Il faut ainsi prendre en compte le risque de distorsion dans la concurrence commerciale.

Une difficulté avec le monde animal est d'apprécier correctement l'impact des conditions d'élevage sur ces trois niveaux.

Claire Diederich apprécie la définition assez globale et ouverte du bien-être animal de Seamer (1993) : « Les animaux prospèrent lorsque leurs besoins physiologiques et psychologiques pour vivre sont continuellement assurés et que les facteurs défavorables sont contrôlés ou absents. ».

NOTION DE BESOINS

La notion de bien-être animal est donc liée au respect des besoins naturels des animaux. Si un besoin n'est pas satisfait, il y aura un effet visible chez l'animal (physiologique ou comportemental). Certains besoins peuvent être considérés comme plus importants que d'autres vu leur impact plus important sur l'animal. Les conséquences sur la mortalité sont par exemple considérées comme plus importantes que celles sur la santé, qui sont elles-mêmes plus importantes que celles liées au confort. Mais le respect du bien-être animal suppose de prendre en compte tous ces besoins.

La Loi belge de 86 en matière d'élevage dit que « La détention d'un animal par quiconque et pour quelque raison que ce soit, implique qu'on lui fournisse une alimentation, des soins, et un logement convenant à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication ».



La notion de bien-être animal a un niveau physique (santé), mental (ressenti : stress, anxiété, ...) et « naturel », à savoir permettre à l'animal d'exprimer ses comportements naturels.

Concernant la problématique de la mise à mort, pour Claire Diederich, la durée de vie d'un animal d'élevage n'est pas un critère lié au bien-être. Il en est tout autrement du taux de mortalité (indicateur des mauvaises conditions de bien-être) et de la procédure de mise à mort (stress et douleur associée).

Vu le lobby de certains groupes de pression, le législateur s'interroge actuellement sur la question de savoir s'il faut considérer l'animal comme un humain, ce qui imposerait certains droits et devoirs. Il est vrai que les humains et animaux ont une biologie semblable. Comme nous, les animaux sont des êtres sensibles capables de ressentir des émotions. D'où l'importance de la qualité de la relation avec l'homme, y compris en élevage. Cependant, chaque type d'animal a des besoins comportementaux différents que l'on ne peut ignorer, précise Claire Diederich.

CONCLUSION

Pour l'oratrice, le bien-être animal est une notion intégrée de longue date dans les systèmes d'élevage. Les critiques formulées sont la plupart du temps tronquées et idéologiques. Elles témoignent en outre d'une forte méconnaissance du monde de l'élevage. Le bien-être animal, c'est l'affaire de tous et cela fait partie des préoccupations de la majorité des éleveurs.

Vu les attentes sociétales, la prise en compte du bien-être animal est toutefois en évolution. La législation doit désormais intégrer les considérations scientifiques et éthiques. La notion de bien-être animal doit prendre en compte les niveaux physique, mental et naturel.



Le bien-être animal, c'est l'affaire de tous et cela fait partie des préoccupations de la majorité des éleveurs.

Afin d'apprecier la qualité du bien-être animal en élevage, il est souvent fait référence aux « cinq libertés ». Ces principes établissent que le bien-être d'un animal est assuré lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Absence de faim, de soif et de malnutrition : accès libre à de l'eau fraîche et à une nourriture adaptée en quantité suffisante,
- Maintien du confort de l'animal : accès libre à un environnement approprié incluant au minimum un abri et une aire pour le couchage,
- Absence de douleur physique, de maladie ou de blessures : prévention ou un traitement vétérinaire suivant un diagnostic rapide,
- Expression des comportements normaux de l'espèce : espace suffisant et possibilité de contact et d'interaction avec d'autres membres de son espèce,
- Absence de peur ou d'anxiété : traitement et conditions de vie n'induisant pas de détresse psychologique.

Cette grille qui permet d'identifier des situations altérant le bien-être des animaux, repose sur l'absence de mal-être. Les débats autour du bien-être animal se fondent aujourd'hui davantage sur une approche éthologique, et sur la mesure de caractères physiologiques et comportementaux. Ceux-ci incluent la mortalité, la morbidité, l'état physique et sanitaire, la capacité à exprimer des comportements spécifiques (incluant les interactions sociales, l'exploration, le jeu ...), et tiennent également compte du rôle actif que peut jouer l'animal et de ses capacités d'adaptation, d'apprentissage, d'anticipation, etc. Une attention particulière est portée à la capacité des animaux à exprimer l'ensemble de leur répertoire comportemental, tant les émotions d'un animal et son état psychologique constituent des critères déterminants dans l'évaluation de son bien-être. Ces derniers ne sont pas nécessairement liés à son seul état de santé ou à la simple absence de douleur physique.



DIVERSIFIER OU FAIRE ÉVOLUER VOS ACTIVITÉS ?

NOS TECHNICIENS PORCINS, AVICOLES, OVINS ET CAPRINS SONT À VOS CÔTÉS !

Le Service Technico-Economique de l'awé asbl met à votre disposition des techniciens spécialisés au service de la rentabilité de votre exploitation. Le point sur les performances de votre atelier, des projets pour diversifier vos activités ou les faire évoluer, besoin d'un coup de pouce au niveau administratif (législation, aide à l'investissement, gestion TVA), ... ? bénéficiez de l'expertise de nos collaborateurs.

Pour plus d'infos, contactez le Service Technico-Economique :
083/23 06 11 (Ciney) - 087/69 35 20 (Herve)
www.awenet.be

SERVICE TECHNICO ECONOMIQUE | **awé** association wallonne de l'élevage
Wallonie
Avec le soutien de :




